

Accusé de réception en préfecture 094-219400488-20190926-2634-2019-DE Date de télétransmission : 04/10/2019 Date de réception préfecture : 04/10/2019

Mairie de Marolles-en-Brie
Place Charles de Gaulle
94440 Marolles-en-Brie

Délibération n° 2634/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Objet: Approbation de la convention constitutive du
groupement de levés topographiques et de géodétection de
réseaux.

Conseillers en exercice: 27

Présents: 17

Pouvoirs: 7

Absents: 3

Votants: 24

L'an deux mil dix-neuf, le 26 septembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents: Sylvie GERINTE, Maire.

Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alain BOUKRIS, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés: Jean-Michel CARIGI donne pouvoir à Marie-Paule BOILLOT, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Alphonse BOYE donne pouvoir à Joseph DUPRAT, Florence TORRECILLA donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Dominique MAIGNAN, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Danielle METRAL, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Maryse MATHIEU.

Absents: Hakima OULD SLIMANE, Alexandre RICHE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Marolles-en-Brie d'adhérer à un groupement de commandes de levés topographiques et de géodétection de réseaux ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), le Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne (Sdesm) et le Syndicat d'énergie des Yvelines (Sey78) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants, 23 voix pour et 1 abstention (Alain BOUKRIS)

ARTICLE 1: APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes de levés topographiques et de géodétection de réseaux, annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures pour son exécution.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 26 septembre 2019



Sylvie GERINTE Maire de Marolles-en-Brie